

Légation de Suisse
 en France
 Paris, (8^e Arr^t) le 25 Janvier 1906.-
 15^{bis} rue de Marignan

N^o 434 x 76



PRIÈRE DE RAPPELER
 LE NUMÉRO CI-DESSUS.

Confidentiel.

Monsieur le Président,

Notre compatriote M. Corragioni d'Orelli, Conseiller de la Légation de Siam, qui devait être délégué avec son Ministre à la Conférence pour la revision de la Croix-Rouge (renvoyée à deux reprises), est venu m'informer de ce qui suit:

Dernièrement, M. Corragioni d'Orelli a eu un entretien avec l'Ambassadeur à Paris d'une grande Puissance qui n'est pas la Russie. Dans cet entretien qui roulait sur le programme de la prochaine Conférence de La Haye, cet Ambassadeur a dit à notre compatriote: "Vous savez probablement déjà qu'il est question entre différents Gouvernements d'examiner si la revision de la Convention de Genève ne pourrait pas être également traitée à La Haye".

Corragioni: "Mais, Monsieur l'Ambassadeur, Vous savez qu'en 1899 la Conférence de la Paix a émis le vœu de voir
 Monsieur
 Monsieur Forrer, Président de la Confédération,
 Chef du Département Politique fédéral,
 à Berne.



*"le Conseil fédéral suisse réunir à bref délai une conférence
"dans le but de reviser la convention du 22 Août 1864".*

*L'Ambassadeur: "Je le sais très bien, mais jusqu'ici le
"Gouvernement fédéral ne paraît pas avoir réussi dans l'accom-
"plissement de ce souhait, puisqu'il a dû renoncer lui-même à
"ses deux convocations. Il semble difficile à plusieurs Gou-
"vernements d'attendre la troisième invitation de Berne et
"c'est pourquoi ils examinent s'il n'y aurait pas lieu de
"prendre dans cette affaire une initiative plus heureuse que
"celle du Conseil fédéral".*

*Corragioni: "Et comment agirait-on vis-à-vis du Conseil
"fédéral? On ne peut cependant pas lui adresser une invita-
"tion à La Haye alors que c'est lui qui devrait inviter à
"Genève"?*

*L'Ambassadeur: "La manière de procéder n'est, à ce que
"je sais, pas encore arrêtée, mais, pour ménager les suscep-
"tibilités suisses, on pourrait par exemple lui proposer
"d'instituer au sein de la Conférence de La Haye une commis-
"sion spéciale, qui serait présidée par le délégué suisse,
"et à laquelle incomberait le soin de préparer un projet de
"revision de la Convention de la Croix-Rouge".*

*Cette conversation m'ayant prouvé que quelque chose se
tramait contre nous, j'ai tenu à prendre des renseignements
discrets et extra-officiels. Comme je suis retenu constamment
par les travaux de la Conférence commerciale franco-suisse,*

Unis d'Amérique qui ont su provoquer la convocation de la
seconde Conférence de la Paix?

3- La conversation susmentionnée entre notre compatriote Corragioni et l'Ambassadeur X. (je n'ai pu arriver à savoir lequel c'est) se rapportait à des faits qui se sont réellement passés: en effet, il est indéniable, -a avoué M. Renault- que la France a été consultée sur l'opportunité qu'il y aurait à procéder prochainement à la révision de la convention de 1864; le juriconsulte du Ministère des Affaires Etrangères a eu à examiner cette proposition et a conclu que "si la Suisse n'a pas le monopole de la Croix-Rouge, il y a cependant en sa faveur un droit moral de préférence"; dans ces conditions, il serait indiqué de tenter, par devoir d'urbanité internationale, une démarche auprès de la Confédération pour savoir si elle serait disposée à réunir la Conférence à une époque prochaine; si la réponse devait être négative, les Puissances signataires reprendraient leur liberté d'action et pourraient se concerter entre elles pour provoquer la réunion de la Conférence désirée de la Croix-Rouge.

4- En ce qui concerne le programme de la prochaine Conférence de La Haye, les Etats Unis s'en seraient désintéressé -au dire de M. Renault- et auraient laissé au Cabinet de Pétersbourg le soin de l'élaborer. Ce programme peut paraître d'un jour à l'autre, s'il n'a déjà été arrêté au moment où le présent rapport Vous parviendra. Il est extrêmement désirable qu'après la "conversation" de ces derniers temps entre Puissances, la Russie n'ait pas inséré sur ce programme

la question de la Croix-Rouge, et, si le Conseil fédéral tient encore à son initiative, il serait très urgent de la manifester.

Telles sont, Monsieur le Président, les indications qui ont pu être obtenues et que j'ai l'honneur de Vous transmettre à titre confidentiel. Si la désignation que le Conseil fédéral avait faite de ma personne en 1903 pour le représenter à la Conférence de Genève est à un titre quelconque un obstacle à la reprise des pourparlers, je Vous prie instamment de faire abstraction complète de cette désignation.

Agréez, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Ministre de Suisse

Hardy